



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 27 février 2020
Procès-verbal n°287

- Présent-e-s : M. Pascal Dethiollaz (président)
M. Sylvain Fuser (vice-président)
M. Cyril Baudin
M. Mickael Batista da Silva
M. Daniel Fuchs
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Corinne Maison
M. Vincent Mottet
Mme Anne Rieder
M. Pierre Sutter
M. Philippe Tièche
- Exécutif : Mme Annick Maison, adjointe
Mme Maria Scheibler, adjointe
- Excusé-e-s : M. René Riem, maire
Mme Magali Besse Giorgi
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)
Mme Cecilia Schäfer
- Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 286 de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2020
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal et échancier
 3. Communications du maire et des adjointes
 4. Rapport de la commission scolaire du 6 février 2020
 5. Proposition du maire relative à la modification de la convention régissant l'arrondissement de l'état-civil de Bernex
 6. Questions orales / écrites
 7. Divers
- Questions du public
8. Huis-clos : examen d'une demande de naturalisation

Le président ouvre la séance à 19h30.

Mme Jendoubi demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, l'examen d'une demande de naturalisation à huis-clos (point 8). Sa demande est acceptée.

1. Approbation du PV n° 286 de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2020

M. Fuser relève que l'expression « à l'avenir » figure deux fois à la page 3, fin du premier paragraphe. Le procès-verbal n° 286 de la séance du 23 janvier 2020 est ensuite approuvé avec cette remarque par 10 voix « pour » et 1 abstention.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal et échéancier

Le président

- signale qu'un courrier a été adressé au CM par la présidente du groupement gymnique d'Avully (GGA), Mme Véronique Genecand, demandant que la commune octroie une subvention complémentaire en raison de la diminution des membres participant aux divers cours. En effet, la situation financière du groupe est principalement assurée par les cotisations des membres et les CHF 1'500.- alloués par la commune d'Avully ne suffisent plus à payer les monitrices ni à organiser la fête de fin d'année. **Mme A. Maison** fait savoir que l'exécutif a discuté de ce courrier et propose de recevoir le GGA lors d'une séance de la commission culture et sport pour trouver la meilleure solution. **MM. Baudin** et **Fuser** sont du même avis, estimant que cela permettra de connaître plus précisément leurs besoins, avant de soumettre une demande éventuelle de complément à la commission des finances. **Mme Scheibler** précise que si le groupe a besoin d'assurer l'organisation de sa fête de fin d'année, comme il est mentionné dans le courrier, la commune peut octroyer un montant sans qu'il soit nécessaire de le voter.
- fait mention d'un second courrier émanant de ce même groupement et qui concerne, cette fois, le nettoyage, l'entretien et le remplacement des installations de la salle polyvalente d'Avully. Une liste des engins qui nécessiteraient une réparation ou un remplacement est jointe à ce courrier. **Mme A. Maison** informe que Mme Besse Giorgi, du GGA et M. Cosandey, technicien communal, ont fait le tour sur place et qu'une réponse sera adressée au GGA. **Mme Scheibler** ajoute que ce sujet a déjà été abordé lors d'une séance de la commission scolaire et qu'il le sera aussi avec les enseignants, et notamment avec l'enseignante de gymnastique lors de leur réunion annuelle prévue prochainement. Elle fait savoir par ailleurs, que le matériel et les installations de gymnastique font l'objet de contrôles annuels menés par une société extérieure et qu'il sont donc dûment entretenus ou changés, sur la base des rapports établis. **M. Fuser** a l'impression que les choses sont en ordre puisqu'elles sont sous la vigilance d'une société mais demande que ce point soit également abordé avec le GGA lors de la commission à laquelle il devrait participer. **Le président** suggère de mettre de côté ce courrier et d'attendre le retour de l'exécutif après sa séance avec les enseignants.
- donne lecture d'un mail de Mme Zita Minasso qui transmet ses remerciements pour l'invitation au repas des aînés, qui a eu lieu par une belle journée et qui a permis beaucoup de rencontres.

- lit un courrier des dames paysannes et femmes rurales d'Avully qui remercient pour le don qu'elles ont reçu pour leur participation à la matinée des aînés fin janvier.
- informe que la cérémonie de remise des prix Jeunesse aura lieu le mardi 3 mars 2020, à 18h30, à la salle du Faubourg.
- fait savoir que la 43^e course pédestre à travers les coteaux de Bernex aura lieu le samedi 25 avril 2020, à 16h15.
- relaye la remarque de **M. Fuser** qui a constaté qu'il manquait une personne du groupe « Avully pour tous » dans les commissions, suite à la démission de **M. Sutter** qui siège maintenant en tant qu'indépendant. **M. Baudin** propose, dans un souci de simplification, de remplacer le conseiller municipal manquant au cas par cas, puisqu'une nouvelle législature commence dans trois mois. Le Conseil municipal dans son ensemble est d'accord avec cette proposition.

Se référant aux sujets à traiter en commission, **le président** indique :

que plusieurs commissions ont déjà tenu ou tiendront prochainement séance. La commission culture et sport est appelée à planifier une séance, puisqu'elle a maintenant deux sujets à traiter (étude projets infrastructures sportives et traitement du courrier du groupe de gymnastique d'Avully concernant l'entretien des installations sportives à la salle polyvalente d'Avully). **Mme A. Maison** annonce quant à elle que la prochaine séance de la commission des finances aura lieu le 21 avril 2020.

Se référant à l'échéancier, **Mme A. Maison** fait savoir que l'entretien de la barrière du chemin des Ecoliers a été effectué et que ce point peut donc être considéré comme terminé.

M. Fuser souhaite savoir si les SIG ont donné des nouvelles pour la pose des bornes de recharge pour les véhicules électriques. **Mme A. Maison** indique avoir rendez-vous prochainement avec les SIG pour en discuter.

3. Communications des adjointes

Mme Scheibler annonce :

- que le mandat de l'étude pour une stratégie de développement de la commune a été confié au bureau Urbaplan.
- qu'un artisan de la commune offre ses services gratuitement pour reposer un lino dans le local des jeunes, lino par ailleurs financé par la FASE.

Mme A. Maison signale :

- que l'Office des autorisations de construire a refusé officiellement l'autorisation pour la création de places de parking aux Meurons. Demande a été faite par l'exécutif à l'avocat de la commune de faire recours contre cette décision auprès du Tribunal administratif de première instance. Ce recours vise particulièrement le délai de traitement de ce dossier, de même que les arguments ayant motivé le refus, dont certains sont faux. Pour rappel, il s'agissait de la création de quelques places de parking, solution qui avait été proposée suite à une demande du Conseil municipal d'étudier des possibilités d'augmenter la capacité de parcage aux abords du village.

- qu'il faudrait compenser ailleurs le fait de goudronner le chemin des Tanquons, car cette portion est considérée comme un cheminement pédestre. En d'autres termes, la commune devrait proposer de créer une voie ou d'enlever le bitume d'une autre réservée au cheminement pédestre. S'il ne semble pas impossible de goudronner les 850 mètres concernés, on voit mal où et comment compenser, car la commune ne dispose pas de voie alternative et ne peut pas exproprier des propriétaires pour en créer une. **Mme A. Maison** suggère donc de parler de cette question en commission ou de l'abandonner. **M. Baudin** estime qu'il est possible de trouver un autre matériau que le goudron pour le chemin des Tanquons, comme celui utilisé par la voie verte entre Annemasse et Chêne-Bourg. Il souhaite que la commission des espaces publics, routes et environnement, qui se réunira le 2 mars, se penche sur cette question. **M. Fuser** trouve également que le sujet devrait être renvoyé à la commission citée plus haut. Il rappelle cependant que d'aménager une piste cyclable sur le chemin des Tanquons nécessiterait de prendre une part sur la nature, ce à quoi il s'oppose. **M. Mottet** préfère mettre la question en suspens, en attendant un éventuel développement de la commune, car l'aéroport de Genève travaille à la réduction des nuisances. L'évolution des transports publics, avec l'arrivée du tram dans quelques mois à Vailly, sera également un élément dont il faudra tenir compte. **Le président** prend donc note que le sujet du goudronnage du chemin des Tanquons sera traité dans la commission des espaces publics, routes et environnement.
- qu'un arbre est tombé à Eaumorte et a détruit la barrière du pont séparant les communes d'Avully et de Cartigny. Un audit devait être mené sur la statique du pont et la technique à choisir pour installer de nouvelles barrières afin de sécuriser le passage. Un état des lieux a été entrepris pour connaître l'état du parc arboricole de la commune, situé sur des terrains privés aux abords des chemins et routes communaux. Plusieurs services de l'Etat, ainsi que les propriétaires et exploitants, doivent être intégrés à cette démarche.
- que les SIG procéderont à une campagne d'abaissement du barrage de Verbois du 25 mai au 10 juin 2020. Les SIG en profiteront pour effectuer des travaux, notamment en réalisant une sur-creuse des étangs permettant d'éviter le transfert de poissons durant les campagnes d'abaissement. Par ailleurs, un dispositif mobile d'analyse sera installé durant cette période sur le pont de la Plaine.
- que le concert organisé par le Festival Antigél a eu lieu pendant la semaine de vacances de février et s'est bien déroulé. La salle était pleine. Le Festival Antigél a remercié la commune pour l'organisation et le soutien et espère rééditer sa collaboration l'an prochain.

4. Rapport de la commission scolaire du 6 février 2020

En l'absence de la présidente de la commission scolaire, **Mme Besse Giorgi**, **Mme C. Maison** résume le rapport de la séance du 6 février 2020 :

La commission a reçu l'Amicale des sapeurs-pompiers, la Jeunesse d'Avully et l'ALA concernant l'organisation de la fête des promotions. L'Amicale des sapeurs-pompiers prendra en charge le stand nourriture, en proposant des sandwiches avec différentes viandes et sauces, ainsi que des hot-dogs, accompagnés de frites, qui seront emballés dans des feuilles de papier ou mis dans des cornets, afin d'éviter d'avoir de

la vaisselle. La Jeunesse d'Avully s'occupera du bar. L'ALA souhaitait offrir un stand de pâtisseries mais elle doit y renoncer, faute de bénévoles à disposition. Cette association s'engage cependant à être sur le site pour nettoyer les tables pendant la fête et donner un coup de main aux sociétés présentes. Aucune idée n'a été retenue pour remplacer le lâcher de ballons. Les dames rurales et paysannes d'Avully prépareront le sirop et les conseillers municipaux tiendront un bar à eau pendant le spectacle des enfants. Deux propositions sont faites pour les cadeaux offerts aux enfants : petits objets en bois de Mme Christiane Beroud, sacs ou troussees en tissu de Mme Gaëlle Pernet Girard. **Mme Scheibler** apporte un complément, ajoutant que les jeunes du BUPP prépareront des crêpes et des glaces. Les glaces échangeables contre un bon se trouveront dans le congélateur de l'Amicale des sapeurs-pompiers. **M. Tièche** trouve regrettable que la fête des promotions, qui est une grande fête sur la commune, compte de moins en moins d'animations, faute de trouver des bénévoles. Il vaudrait la peine de réfléchir sur la manière de redynamiser cette manifestation, en envisageant que le Conseil municipal en reprenne l'organisation. **Mme Jendoubi** se rappelle que quelques conseillers municipaux étaient présents ces dernières années lors de la fête des promotions pour donner un coup de main à différents endroits. Tenir le stand d'eau pendant le spectacle ne lui paraît pas suffisant et chaque conseiller municipal pourrait s'investir davantage. **M. Fuser** relève que le rapport de la commission scolaire est très laconique et que plusieurs informations sont relatées de manière incomplète, pour ne pas dire erronée. Par exemple, concernant une phrase à la fin de la première page du rapport, soit : « Sylvain Fuser ne nous apporte pas d'informations complémentaires au sujet du tire-pipes. », il peut affirmer que ce n'est pas ce qu'il a dit lors de cette séance. Il a, en effet, expliqué que, comme aucun membre de la commission n'avait retenu l'idée qu'il avait proposée d'organiser un tire-pipes sur place, il n'avait pas jugé nécessaire de prendre de plus amples renseignements. Il se déclare par ailleurs choqué de la manière avec laquelle la présidente de la commission a tenu cette séance, n'ayant en sa possession ni le procès-verbal de la dernière séance, ni le cahier des charges qui est demandé aux associations qui organisent la fête des promotions. Il relève enfin avec satisfaction l'enthousiasme de l'Amicale des sapeurs-pompiers et de la Jeunesse d'Avully à organiser cette fête et ne doute pas qu'elle sera un succès. **M. Mottet** n'a pas assisté à celle du 6 février mais constate cependant que tous les points qui sont évoqués dans le rapport répondent aux questions qui avaient soulevées. Il est satisfait qu'une solution ait été trouvée pour l'organisation de la fête des promotions. Tout comme M. Tièche, il s'interroge par ailleurs sur la manière d'organiser cet événement et d'en maintenir la qualité, ce qui nécessitera peut-être de trouver une autre formule à l'avenir. **Le président** rappelle que la fin de la législature 2015-2020 approche et qu'il est difficile de prendre des engagements pour les suivants, ce qui n'empêche pas de profiter de l'impulsion nouvelle que le Conseil municipal souhaite donner à cette fête pour la faire évoluer. **M. Baudin** sait que les associations qui organisent des manifestations peuvent réaliser un bénéfice et ainsi avoir besoin d'une subvention moins importante de la commune. **Le président** rappelle que cette question a été soulevée en commission des finances et il avait été proposé que les sociétés organisent les manifestations à tour de rôle afin de faire rentrer un petit peu d'argent dans leurs caisses et ainsi recevoir une subvention moins élevée. **Mme A. Maison** ajoute qu'une discussion sera entamée prochainement avec les enseignants pour déterminer le jour de la semaine qui convient le mieux pour la fête des promotions, soit le vendredi ou le samedi. Même s'il s'agit d'une fête pour les enfants et pour les habitants d'Avully, elle constate qu'elle est de moins en moins fréquentée. Les familles et la population restent de moins en moins longtemps à la soirée. **M. Baudin** pense qu'il faut aussi demander l'avis des associations. **Le président** conclut en proposant de laisser faire l'édition 2020 telle qu'elle est

prévue. Concernant le vendredi ou le samedi, le Conseil municipal attend le retour des enseignants qui sera transmis par l'exécutif.

5. Proposition du maire relative à la modification de la convention régissant l'arrondissement de l'état-civil de Bernex

Mme Scheibler explique qu'à la suite de l'annonce faite par le conseiller administratif délégué de Bernex, lors de la séance de budget de l'arrondissement de l'état-civil de Bernex du 23 septembre 2019, de la volonté d'intégrer la comptabilité de l'arrondissement dans celle de la commune de Bernex, les communes d'Aire-la-Ville, Avusy, Bernex, Chancy, Laconnex, Onex et Soral ont, à l'unanimité, adopté cette modification. Il est proposé au Conseil municipal d'Avully d'adopter lesdites modifications.

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 juin 2008 autorisant la création de l'Arrondissement de l'état civil dénommé « Bernex » par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex, Onex et Soral, avec siège à Bernex,

vu la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat Civil de Bernex conclue entre ces mêmes communes le 05 juin 2008, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2008,

vu l'annonce faite par le Conseiller administratif délégué de Bernex lors de la séance de budget de l'Arrondissement de l'état civil de Bernex du 23 septembre 2019 de la volonté d'intégrer la comptabilité de l'Arrondissement dans celle de la commune de Bernex,

vu que, à la date arrêtée du 15 février 2020, les communes, d'Aire-la-Ville, Avusy, Bernex, Chancy, Laconnex, Onex et Soral avaient d'ores et déjà –et à l'unanimité– adopté cette modification,

conformément à l'art. 30, al.2, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide

- 1. D'adopter les modifications apportées à la Convention régissant l'Arrondissement de l'état civil de Bernex du 5 juin 2008, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
- 2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (première date possible).*
- 3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes d'Aire-la-Ville, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex, Onex et Soral, membres de l'Arrondissement.*

Par 11 voix pour (unanimité des membres présents), cette proposition est acceptée.

6. Questions orales / écrites

Le président annonce qu'il n'a reçu aucune question écrite.

Fibre optique

M. Mottet a été interpellé par plusieurs habitants qui souhaitent savoir à quel stade se situe l'installation de la fibre optique. Il constate que certains habitants pensent qu'il appartient à la commune de s'en occuper. **Mme Rieder** croit savoir que, dans le quartier de Gennecy, la fibre arrive au pied de chaque immeuble et qu'il est ensuite de la responsabilité des propriétaires d'immeuble d'aménager les appartements. **Mme A. Maison** explique que Swisscom a terminé l'installation de la fibre optique jusqu'à la route selon le système FTTS (fibre to the street). De la route à l'appartement, il s'agit de recourir au câble de cuivre traditionnel. La commune n'est en rien responsable de la fibre optique et il convient de s'adresser à Swisscom pour toute question. **M. Fuser** aimerait rappeler que les conseillers municipaux ont été parfaitement informés sur le sujet et qu'ils peuvent donc renseigner les habitants qui posent des questions et leur faire savoir que Swisscom a fait le travail qui lui revenait, c'est-à-dire amener la fibre optique jusqu'en bas des habitations et qu'il appartient à chaque personne d'investir personnellement pour obtenir la fibre jusqu'à son appartement. **M. Tièche** propose d'insérer un petit encart dans le journal de la commune ou sur son site pour informer la population que la fibre optique a été amenée jusqu'à tel endroit et qu'il est ensuite de la responsabilité des propriétaires de faciliter son accès jusqu'aux appartements.

Travaux sur le terrain du Banc-de-Pierre

Le président a constaté que les travaux sur le terrain du Banc-de-Pierre semblent terminés, mais que l'installation de chantier n'a pas été enlevée. **Mme A. Maison** répond que le chantier a été fermé pour les vacances de Noël. Il restait quelques travaux à effectuer après le 15 février, la centrale de goudron étant fermée jusqu'à cette date. Tout le matériel de chantier sera prochainement enlevé.

7. Divers

Tournoi de jass

M. Tièche annonce que le tournoi de jass se déroulera le 25 avril 2020, en même temps que la course pédestre de Bernex. Il encourage les conseillers municipaux à s'y inscrire.

Questions du public

La séance est levée à 20h30.

8. Huis-clos : examen d'une demande de naturalisation

Le Président

La Secrétaire